

Le droit international est NOTRE droit !

UNSER RECHT
NOTRE DROIT
NOSTRO DIRITTO
NOSS DRECHT

NOTRE DROIT s'engage pour l'état de droit, les libertés individuelles et la démocratie. C'est pourquoi nous appelons au rejet de l'initiative populaire de l'UDC « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (Initiative pour l'autodétermination) ».

La Constitution fédérale est gage de sécurité juridique et non de la violation de traités. Les rapports entre les Etats doivent être régis par le droit. Si un contrat ne convient plus à un Etat, celui-ci peut le résilier, mais n'a pas le droit de le violer.

Pas de démocratie sans les droits humains ! Les votations perdent leur sens sans liberté d'opinion, de réunion et des médias, qui permettent le libre échange et la libre formation de l'opinion publique. Affaiblir la protection de ces droits signifierait affaiblir la démocratie.

La Suisse fait partie du Conseil de l'Europe et de sa Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH). Elle est représentée comme membre à part entière : La CourEDC n'est pas un tribunal ETRANGER, mais un organe COMMUN, et nullement un tribunal de l'UE.

Un petit Etat comme la Suisse est particulièrement dépendant du RENFORCEMENT du droit international et des droits humains pour sauvegarder ses propres intérêts face à des partenaires plus puissants.

C'est pourquoi nous disons

NON à l'« Initiative pour l'autodétermination » !

Celle-ci ne tient pas compte de notre intérêt pour le respect du droit international et des droits humains. Elle créerait une incertitude juridique et encouragerait les forces autoritaires en Europe.

Les Suisses et Suissesses que nous sommes tenons à la protection des droits fondamentaux, à un espace européen fondé sur les libertés individuelles.

Vous en saurez davantage en consultant :
www.Notre-Droit.ch